



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR)

Ces établissements prennent en charge les enfants nécessitant une hospitalisation thérapeutique et éducative de moyenne et longue durée (supérieure à 3 semaines) ou de courte durée éducative. Ils peuvent mettre à la disposition des professionnels leur personnel expert et leur plate-forme (exploration, installation sportive, éducation) pour une prise en charge ambulatoire de proximité.

► Place des établissements de type SSR dans le parcours de soins

Ces structures sanitaires permettent d'offrir aux enfants et adolescents une prise en charge multiprofessionnelle associée à une scolarité dans le cas des séjours prolongés en dehors des vacances scolaires.

Les établissements s'articulent généralement avec l'offre de soins régionale à travers, soit un réseau formel lorsqu'il existe, soit un réseau informel. L'offre de soins doit s'inscrire dans un projet thérapeutique personnalisé, structuré et cohérent. Compte tenu de l'inégalité d'accès aux soins entre les régions, les établissements de type SSR peuvent aussi répondre à des demandes interrégionales.

► Types de séjours

- **Séjour court (< 2 mois) : 2^e ou 3^e recours**
Séjour d'éducation thérapeutique qui se déroule sur une période de 2 à 4 semaines (vacances scolaires).
- **Séjour prolongé (> 2 mois) : 3^e recours**
Se déroule sur un ou plusieurs trimestres et est associé à une scolarité.
- **Renforcement du suivi ambulatoire à travers des hospitalisations de jour et des consultations.**

► Objectifs du séjour

L'objectif d'un séjour est de permettre une modification comportementale durable qui aura pour conséquence une diminution de la corpulence qui permettra de limiter l'incidence des comorbidités, de traiter les complications existantes, d'améliorer la qualité de vie du patient tout en favorisant le soutien et l'accompagnement des parents tout au long de l'hospitalisation.

► Indications d'un séjour en établissement de type SSR

- L'indication d'un séjour dépend de l'analyse préalable experte de chaque cas et de la définition d'un projet thérapeutique (médical, psychologique, scolaire, social et éducatif) et varie selon la durée du séjour. L'évaluation doit tenir compte de l'origine de l'obésité (génétique, familiale, réactionnelle) et de sa sévérité. Il s'agit de situations correspondant à un 2^e ou 3^e recours de prise en charge.
- L'admission en institution nécessite la constitution d'un dossier d'admission. Elle repose sur l'indication posée par le médecin qui suit l'enfant. Elle est en règle générale soumise à l'accord préalable du médecin-conseil de l'organisme d'assurance maladie d'affiliation.
- La demande de séjour en établissement de type SSR est importante dans l'obésité de l'enfant et de l'adolescent et traduit généralement la recherche d'un tiers/soignant extérieur à la cellule familiale en difficulté. Le séjour permet d'offrir un cadre de vie réglé avec une nouvelle socialisation, ce qui facilite l'amaigrissement, et fournit l'espace personnel nécessaire à l'adolescent en prise avec une problématique de dépendance. En effet, ce dernier doit pouvoir supporter la séparation avec le milieu familial.
- La meilleure indication pour un séjour prolongé est la période de l'adolescence, période de « séparation-individuation » et par conséquent moment idéal pour utiliser la séparation comme levier thérapeutique, afin de favoriser la mise en place de



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

changements propices au traitement de l'obésité. Cette séparation doit être aménagée et s'appuyer sur des retours réguliers au domicile, tant pour favoriser l'implication des parents que la mise en mouvement du jeune patient dans une dynamique personnelle de changement : visée thérapeutique de la permission.

- Pour les patients plus jeunes, l'indication d'un séjour prolongé est plus rare. Il est aussi possible de proposer des séjours parents-enfants dans les cas qui le justifient.
- Dans certains cas particuliers, le séjour peut s'inscrire dans la préparation et le suivi d'une chirurgie bariatrique, ou dans la nécessité d'obtenir un amaigrissement dirigé du fait de certaines comorbidités associées.
- Chaque établissement a défini des critères d'admission selon ses possibilités d'accueil en termes de nombre de patients, de tranche d'âge, de scolarité, de lieu d'habitation et de type de séjour. Ces critères sont détaillés dans les cartes de visite des établissements (en annexe).

► **Contre-indications**

- Prise en charge ambulatoire satisfaisante
- Pathologie psychiatrique associée et risquant de se décompenser au fil de l'amaigrissement
- Absence d'adhésion du patient et de sa famille au projet thérapeutique
- Difficulté importante à supporter la séparation
- Troubles du comportement rendant la vie en collectivité impossible

► **Modalités de la prise en charge**

La première étape du parcours du patient consiste à élaborer un diagnostic éducatif lors de consultations ou d'hospitalisations de jour de pré-admission. Le patient et sa famille rencontrent différents membres de l'équipe pluridisciplinaire et à l'issue de cette synthèse, un contrat d'éducation thérapeutique est proposé au patient et à sa famille.

Le projet de soin individualisé s'articule habituellement autour de quatre prises en charge coordonnées s'inscrivant dans une démarche d'éducation thérapeutique :

- prise en charge diététique ;
- activités physiques ;
- prise en charge psychologique ;
- prise en charge éducative et pédagogique.

Ce projet est réévalué et ajusté au long de la prise en charge, grâce aux réunions de synthèse au sein de l'établissement, mais aussi avec les équipes extérieures : médecin du réseau, équipe hospitalière, équipe de protection de l'enfance, etc. Ce travail permet de mettre en lien les équipes et de réajuster régulièrement le projet de soin individualisé, les attentes du jeune patient et la relation avec la famille.

Outre les moyens humains, les établissements de type SSR pédiatriques disposent habituellement d'une cuisine éducative, de salles d'éducation de groupe, d'une salle de réentraînement à l'effort et d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs.

Chaque parcours de soins étant personnalisé et devant s'inscrire dans la durée, il peut être nécessaire pour un patient d'avoir recours à différents types de séjours dans le temps.

► **Evaluation**

Les établissements s'inscrivent dans l'offre de soins régionale à travers leurs liens avec les réseaux, les centres hospitalo-universitaires et la médecine ambulatoire.

Conformément au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique, une auto-évaluation annuelle de l'activité est prévue, ainsi qu'une évaluation du programme lui-même tous les 4 ans.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Liste des établissements français SSR prenant en charge l'obésité de l'enfant et de l'adolescent

Liste non exhaustive donnée à titre indicatif (mise à jour Novembre 2011).

Région	Département	Etablissement
ÎLE-DE-FRANCE	78	Centre de pédiatrie et de rééducation 78830 BULLION Tél : 01 34 85 43 00
	77	Centre médical et médagogique pour adolescents 19 rue du Docteur Lardanchet 77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE Tél : 01 64 42 46 46
	75	Clinique médicale et pédagogique Edouard Rist 14 rue Boileau 75016 PARIS Tel : 01 40 50 52 00
	91	Centre médical et pédagogique 29 rue de la Libération 91480 VARENNES-JARCY Tél : 01 69 39 99 00
AQUITAINE MIDI-PYRÉNÉES	40	Clinique Korian Montpriba 1444 Chemin Aliénor d'Aquitaine 40380 MONTFORT-EN-CHALOSSE Tél : 05 58 98 60 28
	65	Maison d'enfants diététique et thermale 65130 CAPVERN LES BAINS Tél : 05 62 40 90 90
		Centre de traitement de l'obésité infantile James Bouron Chemin des Elfes 65270 SAINT-PE-DE-BIGORRE Tél : 05 62 41 80 32
AUVERGNE	63	Tza Nou 230 rue Vercingétorix 63150 LA BOURBOULE Tél : 04 73 81 31 31
		Centre médical infantile 3 rue de la Prugne 63540 ROMAGNAT Tél : 04 73 62 76 00
RHÔNE-ALPES- PACA	01	Centre médical national - MGEN 01420 CHANAY Tél. : 04 50 56 80 00
	05	Val Prevert Saint Laurent 05460 ABRIES Tél : 04 92 46 88 00
	06	Les Cadrans solaires 11 route Saint Paul – BP39 06140 VENCE Tél. : 04 93 24 55 00
	83	Bettyzou 930 avenue de Font Brou 83320 CARQUEIRANNE Tél : 04 94 58 50 23



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

		<p>Les Oiseaux 169 avenue du Prado 83110 SANARY-SUR-MER Tél. : 04 94 88 51 00</p>
	84	<p>Hôpital San Salvador 4312 Route Almanarre 83400 HYÈRES Tel. : 04 94 38 01 49</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON	34	<p>Institut St-Pierre 34250 PALAVAS-LES-FLOTS Tél : 04 67 07 75 00</p>
	48	<p>SSR « Les Ecureuils » Route de Nasbinals - Antrenas 48100 MARVEJOLS Tél : 04 66 42 50 00</p>
	66	<p>Les Tout Petits 3 Promenade de la Grange 66760 BOURG-MADAME Tél : 04 68 04 50 59</p>
<p>La Perle Cerdane 2 avenue du Carlit 66340 OSSEJA Tél : 04 68 30 72 00</p>		
BRETAGNE	29	<p>Centre de Perharidy 29684 ROSCOFF Cedex Tél : 02 98 29 39 39</p>
	35	<p>Centre médical Rey Leroux LA BOUEXIERE BP 8 35340 LIFFRÉ Tél : 02 99 04 47 50</p>
NORMANDIE	14	<p>Le Manoir d'Aprigny Rue Louvière 14400 BAYEUX Tél : 02 31 51 20 00</p>
	61	<p>La Clairière Rue du Docteur Denet BP 49 61600 LA FERTÉ -MACÉ Tél : 02 33 37 50 00</p>
PAYS DE LA LOIRE POITOU- CHARENTES	49	<p>Centre des Capucins Rue des Capucins BP 40329 49103 ANGERS Cedex Tél : 02 41 35 18 05</p>
	79	<p>Les Terrasses 11 rue du Vivier 79000 NIORT Tél : 05 49 24 11 65</p>
FRANCHE-COMTÉ LORRAINE	39	<p>La Beline 2 rue des Tours Bénites 39110 SALINS-LES-BAINS Tél : 03 84 73 08 56</p>
	88	<p>Maison d'enfants La Combe BP 29 88210 SENONES Tél. 03 29 57 88 88</p>



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

NORD - PAS DE CALAIS	59	L'Adapt Nord, centre de Cambrai 121, route de Solesmes BP 401 59407 CAMBRAI Cedex Tél : 03 27 72 25 00
		Centre Marc Sautelet 10 rue du Petit Boulevard BP 20 127 59 653 VILLENEUVE-D'ASCQ Tel : 03 28 80 07 70
		Hôpital maritime Boulevard Vancauwenberghe 59123 ZUYDCOOTE Tél : 03 28 26 20 20
RÉUNION	97	Hôpital d'enfants 60 rue Bertin BP 840 97476 SAINT DENIS LA RÉUNION Cedex Tél : 02 62 90 87 00